



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier 2026	20h00	3 février 2026	20h00
3 mars 2026	20h00	78 avril 2026	20h00
5 mai 2026	20h00	2 juin 2026	20h00
7 juillet 2026	20h00	4 août 2026	20h00
8 septembre 2026	20h00	6 octobre 2026	20h00
3 novembre 2026	20h00	8 décembre 2026	20h00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNE A SAINTE-LOUISE, ce troisième (3^e) jour de décembre 2025.

Margot Rossignol,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard extérieur du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité en date du 3 décembre 2025.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière